

GRÈVE LE 31 MARS

Loi Travail, c'est NON

*Malgré d'amples manifestations des étudiants et lycéens, soutenues par la confédération FO et les organisations syndicales mobilisées contre le projet de loi Travail (9 mars, 17 mars et 24 mars), malgré plus de 1,250 million de signataires de la pétition #LoiTravailNonMerci, le gouvernement maintient sa volonté d'imposer un projet de loi qui consisterait en **une régression majeure du droit du travail en France.***

Si l'examen du texte a été reporté de 15 jours, les quelques modifications apportées ne modifient en rien sa philosophie générale et les reculs sociaux demeurent:

- Renversement de la hiérarchie des normes (avec priorité donnée à la négociation d'entreprise et dévitalisation des conventions collectives de branches) dans le but de généraliser les dérogations aux garanties collectives;
 - référendum pour faciliter l'acceptation de reculs dans le cadre d'un chantage à l'emploi ou à la délocalisation;
 - facilitation des licenciements économiques;
- majoration des heures supplémentaires ramenée à 10% au lieu de 25% et 50%;
 - modulation du temps de travail possible jusqu'à trois ans;
- allongement de un à trois ans de l'obligation de négocier les salaires;
 - affaiblissement de la médecine du travail...

Quant aux modifications, elles ne diminuent pas les dangers:

- Si le barème des indemnités compensatrices en cas de licenciement illégal devient indicatif, il n'en demeure pas moins incitatif pour les juges.

Rien ne protège les salariés du débat qui aura lieu au Parlement, qui pourrait conduire à aggraver ce texte. Pour toutes ces raisons, la grève du 31 mars et les manifestations doivent être massives.

FO

LA FORCE SYNDICALE

SNNA 

FO

LA FORCE SYNDICALE

**Tous ensemble le 31 mars
pour le retrait du projet de loi !**



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Madame Annick GIRARDIN
Ministre de la Fonction publique
80, rue de Lille
BP 10445
75327 PARIS Cedex 07

Paris, le 23 mars 2016

Recommandé avec accusé de réception

Objet : Préavis de grève pour la journée de grève interprofessionnelle du 31 mars 2016.

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la Loi du 13 juillet 1983, je vous informe par la présente du dépôt d'un préavis de grève par la Fédération générale des Fonctionnaires FO couvrant les personnels de la Fonction publique de l'Etat et de ses établissements pour la journée du 31 mars 2016. Compte tenu de l'aménagement du temps de travail et de l'organisation des services, cette grève commencera pour certains agents, le mercredi 30 mars 2016 à 20 heures et se terminera, pour d'autres, le vendredi 1^{er} avril 2016 à 8 heures.

Ce préavis s'inscrit dans la journée de grève et de manifestations, initiée par notre Confédération FO et fait suite aux journées de mobilisation contre le projet de Loi Travail, mais se place également dans la continuité de la journée de grève du 26 janvier dans la Fonction publique.

Concernant plus précisément la Fonction publique, la FGF-FO revendique notamment :

- Le retrait du projet de Loi Travail et réaffirme son opposition à l'article 22 de ce projet autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnance pour la mise en œuvre d'un CPA (Compte Personnel d'Activité) dans la fonction publique qui remettrait en cause les garanties collectives du statut général et des statuts particuliers sur ce point,
- Le maintien de la hiérarchie des normes et des accords collectifs donc par voie de conséquence le maintien du statut général et des statuts particuliers,
- Une nouvelle augmentation de la valeur du point d'indice assortie d'une attribution de 50 points d'indice permettant le rattrapage des pertes subies,
- La réouverture de discussions sur les carrières, le protocole PPCR n'ayant pas apporté de réelles améliorations aux grilles indiciaires et pire, devenant même un obstacle aux promotions,
- L'arrêt des réformes en cours (territoriales et santé notamment) et l'ouverture d'un débat de fond sur les missions de Service public et l'adéquation nécessaires avec les moyens.

Restant à votre disposition dès le 31 mars au soir pour discuter de ces points avec vous, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre sincère considération.


Christian GROLIER,
Secrétaire Général



Communiqué de presse ----

**Pour renforcer les droits des salarié-es
du secteur public comme du secteur privé,
le retrait du projet de loi Travail est indispensable
Tous en grève le 31 mars 2016 !**

Les organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES s'inscrivent pleinement dans la mobilisation et l'appel à la grève du 31 mars pour l'amélioration et le renforcement des droits des salariés et des agents de la fonction publique. Il faut obtenir le retrait du projet de loi travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Ce projet de loi est une addition de régressions historiques : inversion de la hiérarchie des normes via des accords d'entreprises dérogatoires au code du travail, remise en question du temps de travail, facilité de licenciement, remise en cause des organisations syndicales, etc... Bref, un projet souhaité par le MEDEF, présenté par le gouvernement, qui doit être retiré. Cette logique se décline aussi au sein de la fonction publique au travers des multiples attaques statutaires, le recours à la mobilité forcée, l'attaque des 35h et le développement de la précarité.

Contrairement à ce qui nous est rabâché sans fondement, jamais l'affaiblissement des droits des travailleurs et la possibilité de licencier le plus facilement du monde n'ont permis de combattre le chômage. Les salariés paient déjà – et au prix fort – les conséquences d'une crise dans laquelle ils n'ont aucune responsabilité. Pour nos organisations syndicales, ce qui est indispensable et juste aujourd'hui, c'est que les garanties collectives des salariés soient améliorées et non l'inverse.

Cette politique de démantèlement des garanties collectives nationales ne peut que résonner défavorablement aux oreilles des fonctionnaires et agents publics.

En effet, le statut général, les statuts particuliers et le décret 86-83 pour les agents non-titulaires sont des éléments essentiels des droits collectifs des personnels qui subissent déjà une remise en cause de leur caractère national. De plus, la politique d'austérité met à mal l'exercice des missions publiques et le pouvoir d'achat. Nos organisations syndicales rappellent d'ailleurs que la page des salaires n'est pas tournée avec l'insuffisante augmentation de 1,2 %.

Nul besoin d'être devin pour comprendre que l'éclatement des statuts de fonctionnaires suivrait de près la casse du code du travail et des accords de branche.

Enfin, le projet de loi travail, s'il était adopté, permettrait au gouvernement de mettre en place, par une procédure d'ordonnances, un compte personnel d'activité pour les fonctionnaires. Dans ces conditions, le gouvernement aurait carte blanche pour mettre en place un dispositif d'individualisation des droits ce qui suscite bien de légitimes inquiétudes et de larges réserves.

Après les mobilisations massives avec la jeunesse, les 9, 17 mars et 24 mars, il faut obtenir le retrait du projet de loi travail par la grève interprofessionnelle et les manifestations, le 31 mars, et en finir avec les multiples attaques dont fait l'objet la fonction publique.

**Fonctionnaires et agent-es publics :
Toutes et tous en grève et dans les manifestations, le 31 mars 2016**

Fait à PARIS, le 24 mars 2016